

INFO'ARBO

N°2 /2025

Station d'arboriculture CP 65 / Courtemelon 2852 Courtételle / Victor Egger, +41 32 545 56 31, courriel victor.egger@frij.ch

L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité de la station d'arboriculture de la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI). Lorsque vous utilisez des produits de traitement, respectez scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette.

Généralités : tous les produits phytosanitaires ne sont pas à disposition des amateurs. Pour certaines substances, il faut disposer d'un permis de traiter afin de pouvoir les acquérir. Il est également recommandé d'adapter la lutte en fonction du type de résultat recherché (pommes de table, jus, eau-de-vie). Pour toutes les matières actives et produits homologués en arboriculture vous pouvez vous référer au site internet suivant : <https://www.psm.admin.ch/fr/produkte>

Le guide phytosanitaire arboricole peut être consulté en ligne ou téléchargé sur le site de la Confédération / Agroscope.

Pour les agriculteurs BIO, tous les produits autorisés sont dans la "Liste des intrants 2025 pour l'agriculture biologique en Suisse" : <https://www.bioactualites.ch/actualites/reglementationbio.html>

Situation actuelle et informations diverses

Dans les vergers de Courtemelon, nous sommes actuellement en fin de floraison des pommiers. Les poiriers sont au stade de nouaison 71 (I). Les pruniers et les cerisiers sont au stade de nouaison 71 (H) et de jeune fruit 73 (I-J) pour les plus avancés. La pollinisation semble s'être bien déroulée.

Selon les prévisions météorologiques, il ne devrait plus y avoir de gelées jusqu'aux Saints de glace. Ceux-ci correspondent, en Europe centrale, aux journées du 11 au 14 mai. On y fête respectivement Mamert, Pancrace, Servais et Boniface. Ils se terminent traditionnellement la veille de la Sainte-Sophie, en référence à « Sophie la froide », fêtée le 15 mai.

Conseils de saison

Tavelure sur pommiers et poiriers : Vous pouvez suivre les risques d'infection sur le site www.agrometeo.ch / station de Courtemelon. Nous préconisons, une intervention de fin de floraison.

Pour le **BIO** : en préventif : Myco-sin + 0.3% soufre mouillable, Armicarb + 0.2% soufre mouillable, en curatif : Curatio (recommandé après des événements pluvieux).

Pour le conventionnel : Delan, Captan, Folpet, ISS div., etc.

Oïdium : Le soufre utilisé dans le traitement bio contre la tavelure a une bonne efficacité sur cette maladie. Pour une bonne efficacité, la température doit se situer entre 15° et 25°C (ne plus l'utiliser au-dessus de 25°C).

Moniliose et maladie criblée : Les deux maladies peuvent être combattues simultanément par un fongicide tel que : Slick/Bogard/Sico+Captan/Delan, Flint, etc.

Pour les cultures **BIO**, un Myco-Sin+soufre mouillable 0,3% est recommandé pour **lutter contre la maladie criblée des cerisiers**.

Pucerons divers : Pour les vergers traditionnels haute tige, nous conseillons d'intervenir, si nécessaire, uniquement sur les jeunes plantations.

Produits **BIO** : NeemAzal, Pyrethrum FS, Acides gras (Natural, Siva 50), etc.

Produits conventionnels : Teppeki, Movento (à partir de la postfloraison BBCH 69), Gazelle SC, etc.



Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 420 74 20
F 41 32 420 74 21
info@frij.ch
www.frij.ch

Fondation
Rurale
Interjurassienne

Infos produits phytosanitaire

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2023, la Confédération a introduit des exigences plus strictes concernant l'usage non professionnel des produits phytosanitaires (PPh). L'objectif est de réduire les risques liés à l'utilisation de ces produits.

Seules sont autorisées, pour les particuliers, un nombre restreint de matières actives, celles marquées d'une croix dans la colonne « Utilisation non professionnelle » de l'index PPh de l'OSAV (www.psm.admin.ch/fr/produkte). Uniquement les détenteurs d'un permis de traiter ou d'un diplôme valable sont autorisés à acquérir et utiliser les produits professionnels.

À partir du 1^{er} janvier 2026, tous les détenteurs d'un ancien permis ou diplôme devront le faire échanger contre un nouveau. Toutes les informations se trouvent sur le site suivant : www.permis-pph.admin.ch/fr.

Victor Egger / FRI/SCA/mai 2025

**P.P. A
2852 Courtételle
Poste CH SA**

Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 420 74 20
F 41 32 420 74 21
info@frij.ch
www.frij.ch

Fondation
Rurale
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE